

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants

Tarifs pour l'accueil collectif parascolaire III: de 9S à 11S

Tarif mensuel pour 1 enfant placé, un midi par semaine		
Revenu déterminant annuel		Accueil du midi
jusqu'à	48 000	21.95
jusqu'à	54 000	22.15
jusqu'à	60 000	22.70
jusqu'à	66 000	23.20
jusqu'à	72 000	23.75
jusqu'à	78 000	24.50
jusqu'à	84 000	25.20
jusqu'à	90 000	26.10
jusqu'à	96 000	27.00
jusqu'à	102 000	27.90
jusqu'à	108 000	29.00
jusqu'à	114 000	30.25
jusqu'à	120 000	31.50
jusqu'à	126 000	32.75
jusqu'à	132 000	34.20
jusqu'à	138 000	35.65
jusqu'à	144 000	37.10
jusqu'à	150 000	38.70
jusqu'à	156 000	40.30
jusqu'à	162 000	42.10
jusqu'à	168 000	43.90
jusqu'à	174 000	45.70
jusqu'à	180 000	47.50
jusqu'à	186 000	49.70
jusqu'à	192 000	51.65
jusqu'à	198 000	53.80

Rabais de fratrie : pas appliqué au barème ci-dessus

Coûts des repas : inclus au barème ci-dessus

Frais facturés en sus : taxe d'inscription par famille 30.00 frais de rappel 20.00

Calcul du revenu déterminant: 1er salaire (y compris 13ème et bonus) 100%

2ème salaire (y compris 13ème et bonus)50%Pension(s) touchée(s)AjoutéesPension(s) versée(s)DéduitesAllocation(s) familiale(s)Pas prises en compte

Exemple de calcul : Un parent place un enfant de 13 ans, à l'accueil de midi, deux jours par semaine. Son revenu est de CHF 102'000 par an.

CHF 27.90 (prix accueil de midi) x 2 (nb de jours) = CHF 55.80/mois

La grille donne un aperçu du tarif appliqué. Seul le montant figurant sur le contrat de placement, adapté à la fréquentation, fait foi.

Tarifs en CHF en vigueur dès le 1er août 2019 Selon décision du 22.05.2019 du Conseil de fondation